

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2017-10-Réserves naturelles <u>Avis sur le plan de gestion de la réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel</u>	Examen le 16 mars 2017	FAVORABLE
--	---	------------------

Exposé :

La réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel a été créée en 2008, sur 108 hectares de zones humides.

Sa gestion est confiée à l'association de mise en valeur des sites naturels de Glomel (AMV).

Il s'agit du deuxième plan de gestion pour ce site, établi pour la période 2016-2024.

Point de vue du rapporteur : cf. annexe

Débat :

Concernant les cours d'eau et en particulier les têtes de bassin versant, il serait intéressant de développer des actions en faveur des communautés de macrophytes qui sont en train de régresser sur des systèmes non entretenus. Elles sont très présentes dans les fossés, il faut donc être vigilant quant aux actions prévues sur ces derniers.

Le volet « hydrosystèmes » du plan de gestion est pertinent et constitue une vraie plus-value. Il pourrait être complété par une meilleure connaissance des pressions : quels sont les risques passés, présents et futurs (RN164, agriculture...) ?

L'AMV évoque à ce sujet le cas du site SEVESO Triskalia de traitement des produits phytosanitaires, sur lequel il y a une veille. Une idée étudiée serait de le connecter au futur réseau de traitement des eaux de la RN164.

Le projet de doublement de la RN164 intègre bien la création de bassins de traitement des eaux, provisoires et permanents. D'une façon générale et même s'il reste des améliorations à apporter, il y a eu des avancées sur la prise en compte du contexte environnemental, traduites notamment par des passages à faune bien positionnés.

L'évaluation de la fonctionnalité des mares devrait être faite à la fois mare par mare, mais aussi en intégrant la notion de réseau. D'une façon générale, on observe une tendance à être très interventionniste sur les mares, dès qu'il y a comblement, alors qu'il y a aussi des intérêts à les laisser vieillir. A noter la présence de la forme aquatique de la sphaigne de la Pylaie dans les mares de la réserve.

Concernant la lutte contre la bourdaine, pourrait être essayée une charge importante en bétail sur de courtes périodes, qui a montré son efficacité ailleurs.

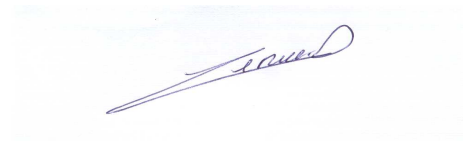
Il est souligné que, suite à la commission « aires protégées », il y a eu un effort important sur le volet « hydrosystèmes » du plan de gestion, ce qui constitue une originalité et une plus-value de ce deuxième plan.

Il convient d'insister sur l'importance du projet d'extension de la réserve, objectif partagé par la Région. Cela permet notamment de légitimer le temps passé par l'AMV à préparer cette extension.

Avis du CSRPN : favorable (unanimité), en soulignant :

- 1 - la pertinence et la plus-value du volet « hydrosystèmes » du plan de gestion ;
- 2 - l'intérêt de poursuivre la dynamique d'extension de la réserve.

Rennes, le 24 avril 2017
Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 2^{ème} PLAN DE GESTION DE LA RNR – ERB DES LANDES ET MARAIS DE GLOMEL

Ainsi que pour le Venec, je suis impliqué dans la démarche de ce 2^{ème} PG, comme pour le 1^{er}, en qualité de membre du Conseil Consultatif de gestion. Là également, j'ai été informé au fur et à mesure de la construction de ce document.

Comme pour le Venec, ce PG suit la démarche du nouveau guide de RNF / ATEN. L'autre parallèle au Venec, c'est de la part du gestionnaire et de ses chargés de mission, la recherche en périphérie d'aires naturelles qui mériteraient d'intégrer cette RNR ; je pense en particulier à l'étang – réservoir du Corong, abritant le coléanthe délicat, espèce à fort enjeu pour la Bretagne qui possède, je crois, l'essentiel des populations européennes. De plus, ces extensions se situent entre les 2 sites actuels de la RNR Lan Bern et Penvern.

Je précise que le PG a été mis en œuvre avec une chargée de mission extérieure à la RNR, comme cela a été recommandé par notre institution.

La 1^{ère} partie du PG résume l'état du patrimoine naturel connu et fait le point sur les connaissances restant à acquérir. Un chapitre décrit l'évolution historique et l'occupation humaine sur cet espace remarquable et ajoute une dimension culturelle à ce site remarquable.

A partir des enjeux exposés, 4 objectifs à long terme sont déclinés auxquels s'ajoutent 4 facteurs clés de la réussite désignés également OLT !

Les tableaux de bord me semblent très bien structurés et à même de valider les différentes opérations déclinées par la suite.

Comme pour le Venec, les fiches opérations présentent le coût humain affecté par année à chacune d'entre elles et à même pour le financeur d'apprécier l'effort et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

Les chargés de missions participent au groupe de réflexion sur la caractérisation de l'état de conservation des habitats et des populations patrimoniaux ou à enjeux.

La conservation de l'état oligotrophe est récurrente dans les fiches action et il me semble en effet un facteur clé de la réussite en vue de la conservation et du développement des habitats et espèces remarquables, non seulement du site, mais aussi du patrimoine régional a minima. L'OLT 4 « restaurer ou maintenir les processus et fonctions des écosystèmes aquatiques de la RNR » est un élément clé et important de ce 2^{ème} PG ; je pense notamment ici aux cours d'eau préalablement et historiquement défavorablement impactés.

Le PG présente les actions de gouvernance de la RNR au sein des réseaux local et régional d'action en faveur de la biodiversité (cf OLT 7).

Je n'ai pas vu ou su repérer les actions en faveur de l'élargissement du périmètre de la RNR, canal de Nantes à Brest, étang du Corong. Je sais par ailleurs, les réticences des institutionnels qui gèrent les espaces limitrophes (Département 22).

En conclusion, je vous propose de valider le 2^{ème} PG, assorti d'une recommandation pour poursuivre l'extension de la RNR et défendre le bien-fondé de l'intégration d'espaces remarquables de la commune de Glomel, précédemment exposé.

Bernard Clément

Rapporteur CSRPN Bretagne